

## CHRONIQUE • Éthique en éducation

### Les zones grises du plagiat

Le plagiat, dans sa forme la plus simple, consiste à copier délibérément les passages d'un texte sans citer les sources. Toutefois, cette définition comporte des zones grises. Donnons quelques exemples. Si un étudiant reprend les idées de son professeur dans un travail portant sur Platon, est-il tenu de le citer? Doit-il écrire au début de son travail que toutes les idées qu'il développe sont inspirées de son professeur? Nombre d'étudiants se chapellent autour d'un professeur. Ils deviennent des groupies. Dans un travail, ils pourront confesser leur dette à l'égard de ce dernier sans devoir le citer à chaque page, sauf s'ils empruntent tel quel un passage à l'un de ses livres.

J'ai entendu des collègues se plaindre au sujet d'étudiants qui s'approprièrent leurs idées sans les citer. Est-ce que le professeur conserve la propriété intellectuelle du contenu de ses cours, soient-ils retranscrits, enregistrés ou filmés par les étudiants? Un étudiant peut-il publier en tout ou en partie les notes de son cours universitaire? Peut-il mettre en ligne sur YouTube des parties de cours qu'il a enregistrées ou filmées? Les réponses à ces questions peuvent varier d'un professeur à un autre, selon sa propre conception de la propriété intellectuelle. Ces questions, dont nous n'avons pas la prétention de connaître les réponses, visent à explorer les limites du plagiat.

Le plagiat concerne le plus souvent les écrits, sans toutefois exclure les présentations orales. Un intellectuel ou un scientifique qui présente ses travaux dans un colloque appréciera, le cas échéant, qu'on le cite.

En fait, nul ne peut s'approprier les idées d'un autre, ce serait du vol et de l'usurpation. Mais à partir de quel moment une idée, à l'instar des mots du dictionnaire, entre-t-elle dans le domaine public? À partir de quel moment un auteur qui s'inspire de Jacques Lacan peut-il arrêter de le citer chaque fois qu'il évoque le stade du miroir? Doit-on citer Freud à chaque utilisation de l'un ou l'autre des concepts qu'il a créés? Certes non! Mais il est impératif de le citer si nous transcrivons en tout ou en partie l'un de ses textes.

Considérons la question de la propriété intellectuelle des savoirs scolaires enseignés au primaire et au secondaire. Les savoirs scolaires sont des œuvres singulières. Dans les manuels scolaires, ces savoirs sont souvent présentés sans référence aux auteurs. Les élèves ne connaissent pas l'histoire des savoirs qu'ils apprennent. Ils ne savent pas que les savoirs qu'on leur enseigne se sont constitués à travers des débats scientifiques parfois très animés. Les enseignants ne les mettent pas en perspective. En fait, les savoirs scolaires ne sont pas présentés selon les auteurs et les écoles de pensée. On n'explique pas aux élèves comment s'élaborent les théories qui ont conduit à comprendre tel phénomène, telle situation sociale, telle valeur, telle conception du monde. Les savoirs sont présentés comme s'ils tombaient du ciel, comme s'ils se créaient d'eux-mêmes, sans auteurs, sans discussions, sans controverses. Les élèves ne peuvent pas savoir si leurs enseignants privilégient une certaine interprétation scientifique de tel événement historique ou de tel phénomène naturel. Par ailleurs, les enseignants le savent-ils eux-mêmes!

Certains étudiants universitaires considèrent que La science (avec le L majuscule) se développe naturellement et spontanément loin des débats entre scientifiques. Il est vrai qu'on leur enseigne, depuis le primaire, que les savoirs n'ont pas d'auteurs. Par contre, la nouvelle sensibilité actuelle pour le plagiat pourrait changer la situation. À cet égard, il serait souhaitable que les éditeurs de manuels scolaires citent systématiquement leurs sources et présentent les savoirs disciplinaires dans une perspective historique et critique afin que les élèves comprennent les activités intellectuelles qui conduisent à la production des savoirs savants. De plus, ils pourraient mieux saisir les enjeux sociaux, politiques et épistémologiques intrinsèques à la production des savoirs savants.

## **Le rôle des lasagnes chez Goffman**

Il arrive régulièrement que les étudiants écrivent dans un travail des parties de contenu du cours d'un autre professeur. Je me souviens de ce travail dans lequel un étudiant avait écrit que le sociologue Erving Goffman aimait les lasagnes. Je lui avais demandé d'où il tenait cette information. Il m'avait répondu qu'il l'avait entendue dans un cours d'introduction à la sociologie. Je voulus savoir s'il avait vérifié la véracité des goûts culinaires du sociologue canadien. Il m'avait dit qu'il n'avait pas pensé que le professeur responsable du cours de sociologie pût se tromper. Il n'avait pas de raison de remettre en question cette histoire de lasagne. Cela m'amena à réfléchir sur les diverses formes de plagiat en lien avec la propriété intellectuelle.

En fait, la propriété intellectuelle soulève des questions tout aussi complexes que difficiles à résoudre. Comment traiter le palimpseste, la paraphrase, l'intertextualité ou l'imitation? Les divers usages d'une production écrite ne sont pas faciles à définir. Dans le cadre universitaire, un cours mis en ligne par un professeur appartient-il à l'université? Si le professeur quitte l'université, cette dernière peut-elle

continuer à utiliser le cours en ligne contre l'approbation du professeur? On voit que la question de la propriété intellectuelle déborde amplement celle du plagiat. Plutôt dire que le plagiat constitue l'un des problèmes qui se posent en relation avec le droit d'auteur.

Plusieurs intellectuels acceptent que leurs idées circulent librement sans être référées. Ils visent, avec ce choix idéologique, à transmettre leurs idées au plus grand nombre. La diffusion du savoir, pour ces derniers, est plus importante que la propriété intellectuelle. Ils rendent accessibles sur le Web l'ensemble de leurs productions intellectuelles, même les textes déjà publiés par des éditeurs. Il leur importe peu que leur nom soit connu pourvu que leurs idées se propagent.

Le site Wikipédia, devenu l'encyclopédie la plus populaire du Web, défend ce type de philosophie. Il regroupe des milliers de contributeurs qui acceptent de rédiger, sous un mode anonyme, des contenus intellectuels. Ceux-ci peuvent être en tout temps retravaillés et modifiés. Il s'agit donc d'un gigantesque travail collectif de production de connaissances. Les contenus mis en ligne sur un wiki appartiennent au domaine public, comme les définitions d'un dictionnaire. C'est pourquoi un grand nombre d'étudiants puisent dans Wikipédia sans citer leurs sources. Or, il nous revient de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent copier impunément un contenu de Wikipédia. Même si les auteurs sont anonymes, citer un contenu de Wikipédia sans indiquer les sources constitue du plagiat.

## Primaire et secondaire

Le problème du plagiat doit être traité avec les élèves de tous les niveaux scolaires. Avec les plus petits du primaire, il est inutile de faire intervenir des sanctions. Par contre, les enseignants doivent faire comprendre aux élèves l'importance de citer leurs sources. On peut leur demander de nommer le livre dans lequel ils ont cueilli telle ou telle information. L'idée est de les amener à associer des connaissances avec des auteurs. Les savoirs ne sortent pas de nulle part. Il y a des personnes réelles derrière chacune des connaissances qu'ils apprennent.

Au niveau secondaire, l'enseignant peut être plus sévère et demander aux élèves de citer leurs sources. S'ils doivent trouver des informations dans des dictionnaires et des encyclopédies, il est déjà temps de leur montrer comment on indique les références dans un travail. Ils doivent prendre la bonne habitude de nommer les auteurs et les titres des livres consultés. À cet égard, les enseignants doivent également s'efforcer d'indiquer leurs sources lorsqu'ils enseignent. Dès les premières années du secondaire, l'enseignant peut demander à un élève de recommencer un travail dans lequel il y a du plagiat, sinon lui mettre la note zéro. Il est important de leur expliquer les principes éthiques à la base des règles qui visent à contrer le plagiat et la tricherie.

Si des élèves retranscrivent systématiquement des pages de Wikipédia sans modifier le moindre mot, c'est peut-être parce qu'ils sont incapables de transcrire en leurs propres mots les textes qu'ils lisent sur le Web. Ils reconnaissent que les phrases sont mieux formulées que celles qu'ils écrivent. Dès lors, pourquoi demander à des élèves d'élaborer un travail s'ils ne maîtrisent pas encore les compétences essentielles à la rédaction? Il est peut-être préférable de leur faire écrire des résumés, des comptes rendus, des synthèses ou des analyses comparatives. À cet égard, je crois qu'il y a des travaux demandés aux élèves qui les amènent automatiquement à plagier du fait qu'ils ne possèdent pas les compétences pour le réaliser.

## Conclusion

Dans le cadre de mes cours universitaires, je propose aux étudiants six règles pour les sensibiliser au plagiat : 1. On ne peut s'approprier une idée ou un texte sans donner la référence; 2. On ne peut prétendre être l'auteur d'un texte écrit par un autre; 3. On ne peut passer à un enseignant un travail noté et corrigé dans un autre cours; 4. On ne peut utiliser le travail réalisé par un autre étudiant; 5. On ne peut demander à une personne de faire un travail à notre place; 6. On ne peut acheter un texte sur lequel on écrit son nom.

Je crois que ces règles peuvent être l'objet de discussion avec les élèves du secondaire, et peut-être même avec ceux du primaire. Les élèves connaissent passablement bien les droits d'auteur pour les chansons et les films qu'ils téléchargent de l'Internet. Ils savent qu'ils commettent une faute en téléchargeant un contenu illégal. Sur cette base, ils peuvent comprendre que le plagiat scolaire est éthiquement inadmissible. Ce serait déjà un excellent point de départ.

## Pour citer cet article

Jeffrey, D. (2012). Le plagiat scolaire : seconde partie. *Formation et profession*, 20(2), 60-63.  
<http://dx.doi.org/10.18162/fp.2012.a5>